



ATTRIBUTION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Identification de la collectivité délégante :

Commune de Rochefort du Gard,
Hôtel de ville
Place du Lavoir
30650 Rochefort du Gard
Tél : 04 90 26 69 00 – Fax : 04 90 26 66 34
Mail : mairie@ville-rochefortdugard.fr
<http://www.ville-rochefortdugard.fr>
Profil acheteur <http://www.marches-securises.fr>

Objet de la délégation : Délégation de service public de fourrière automobile municipale

Durée de la délégation : 3 ans à compter de sa notification

Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation

Attribution de la délégation de service public

Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 12 décembre 2018
Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service a été prise : ANGLES AUTO DEPANNAGE – 8 rue de l'Auberte – 30133 Les Angles

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 3000 Nîmes Tél : 04.66.27.37.00 - fax : 04.66.36.27.86 - courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 17 décembre 2018